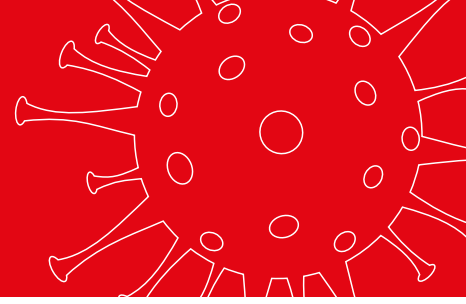


Déplacements à l'international et au Canada

COVID-19



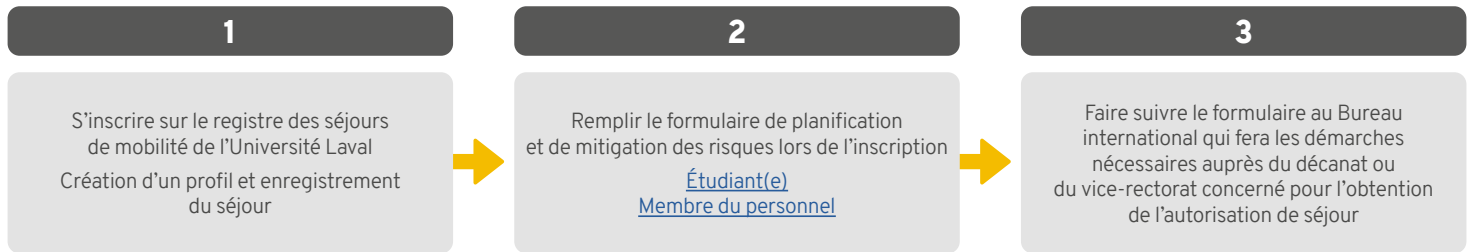
Démarches à suivre pour la réalisation d'activités universitaires à l'international et au Canada pour les étudiantes, étudiants et les membres du personnel dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

DÉPLACEMENTS À L'INTERNATIONAL

Les déplacements hors Canada **sont suspendus jusqu'à nouvel ordre** à l'exception de certains déplacements **essentiels** autorisés par l'Université Laval. Cette mesure s'adresse à toute la communauté universitaire : étudiantes et étudiants, membres du personnel (incluant les membres du corps enseignant).

Autorisation de séjour pour les déplacements essentiels

L'étudiante, l'étudiant ou le membre du personnel doit contacter son gestionnaire ou sa direction de programme et :



DÉPLACEMENTS AU CANADA

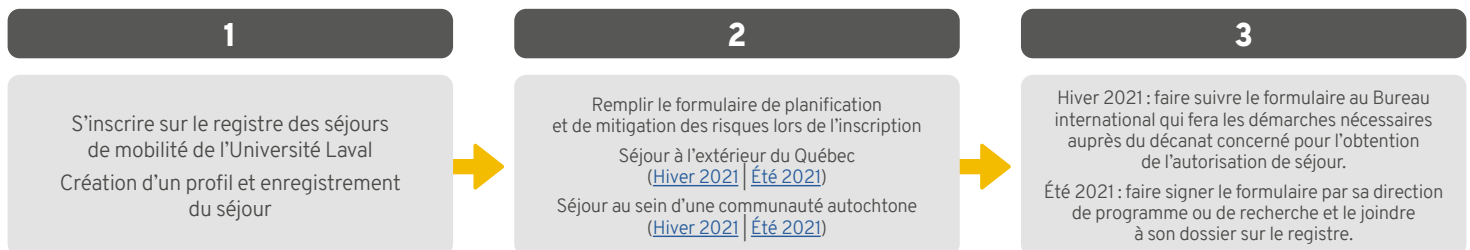
Tous les déplacements professionnels dans les autres provinces canadiennes doivent demeurer limités jusqu'à nouvel ordre. Les réunions par téléphone ou en visioconférence doivent être privilégiées.

La **mobilité étudiante au Canada demeure suspendue à l'hiver 2021** à l'exception des déplacements **essentiels** qui peuvent avoir lieu sous certaines conditions et avec l'autorisation de l'Université Laval.

La mobilité étudiante au Canada pourra avoir lieu à l'été 2021 dans le respect des consignes sanitaires en vigueur au moment du départ. Pour les séjours au sein des communautés autochtones du Québec et Canada, une autorisation écrite de la communauté d'accueil est requise. Dans tous les cas, les étapes ci-dessous doivent par contre être complétées obligatoirement AVANT le départ pour tout séjour au Canada.

Démarches obligatoires pour les étudiantes et étudiants qui réalisent un séjour au Canada

L'étudiante ou l'étudiant doit contacter sa direction de programme et :



Séjours en régions éloignées au Canada

Le processus d'autorisation pour les séjours des étudiantes, étudiants et des membres du personnel en régions éloignées au Canada demeure obligatoire [selon la procédure habituelle](#).



Les étudiantes et étudiants, les membres du personnel et les bénévoles doivent s'inscrire au [registre des séjours de mobilité de l'Université Laval](#) pour réaliser une activité universitaire à l'international ou au Canada, et ce, au moins **4 semaines** avant le départ prévu.

[Politique sur la sécurité des séjours à l'international ou dans les régions éloignées du Canada](#)

Registre des séjours de mobilité : ulaval.ca/registre-mobilite

Site Web : [Déplacements à l'international](#) | [Déplacements au Canada](#)

COVID-19 : [Voyages et déplacements](#)

Questions et information : Mylène Grondin, Bureau international | securite@bi.ulaval.ca | poste 408694

19/11/2020



UNIVERSITÉ
LAVAL